



CARMAT annonce sa liquidation judiciaire et son retrait de la cote

Paris, le 6 janvier 2026 – 17H45 (CET)

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « Société » ou « CARMAT » ou « CARMAT SA »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, annonce aujourd'hui sa liquidation judiciaire et son retrait de la cote.

Pour rappel, CARMAT avait été placée en redressement judiciaire par le Tribunal des Activités Économiques de Versailles (le « Tribunal ») le 1^{er} juillet 2025. Le Tribunal a ensuite par un jugement du 1^{er} décembre 2025 arrêté le plan de cession de la Société en faveur de la société « CARMAT SAS », société par actions simplifiée créée pour les besoins de la reprise. Les activités de la Société se poursuivent donc désormais, et sont opérées, par CARMAT SAS.

Dans ce contexte, le Tribunal a par jugement du 6 janvier 2026, prononcé la liquidation de CARMAT SA.

Le liquidateur sollicitera donc très prochainement auprès d'Euronext Growth la radiation de ses actions. Dans l'intervalle, le cours de l'action CARMAT (ISIN : FR0010907956, Mnémonique : ALCAR) reste suspendu et sa cotation ne reprendra pas.

La Société rappelle à nouveau que compte tenu du niveau de son passif et des termes de la reprise, il est hautement probable qu'une grande partie de ses créanciers subiront une perte très significative pouvant porter sur l'intégralité de leurs créances, et désormais certain que les actionnaires de CARMAT subiront la perte intégrale de leur investissement.

•••

A propos de CARMAT

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com

•••

Contacts

Stéphane Piat
Directeur Général

Tél. : 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

NewCap
Communication financière
et Relations Investisseurs

Tél : 01 44 71 94 94
carmat@newcap.eu



Libellé : CARMAT
ISIN : FR0010907956
Mnémonique : ALCAR



Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs et perspectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes, dont ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.25-0345 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024** »), disponible sans frais sur les sites Internet de CARMAT (www.carmatsa.com/fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org).

L'attention des lecteurs est tout particulièrement attirée sur le fait que suite à la procédure de redressement judiciaire ouverte le 1^{er} juillet 2025, le Tribunal des Activités Economiques de Versailles a, par jugement du 6 janvier 2026, prononcé la liquidation judiciaire de la Société, ce qui va entraîner la radiation prochaine de ses actions cotées sur Euronext Growth (Paris).